



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 juillet 2020 (18h00)
Espace Montgolfier - DAVEZIEUX**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	46 + 1
Votants	:	56
Convocation et affichage	:	17/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Nicole ARCHIER

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Assia BAÏBEN, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Christian ARCHIER (pouvoir à Denis HONORE), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Simon PLENET), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND), Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Richard MOLINA (pouvoir à Laurent TORGUE), Pascal PAILHA (pouvoir à Sophal LIM), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE).

Etaient absents et excusés : Dominique MAZINGARBE.

**CC-2020-226 - RESSOURCES - RESSOURCES HUMAINES - NOMINATION D'UN
DIRECTEUR DE LA REGIE DES TRANSPORTS**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Annonay Rhône Agglo a créé, par délibération n°2017.029 du Conseil Communautaire en date du 11 janvier 2017, une régie dotée de la seule autonomie financière pour sa compétence transports

En tant que régie dotée de la seule autonomie financière, conformément aux dispositions des articles L. 2221-14 et R. 2221-3 du Code général des collectivités territoriales, la régie est administrée, sous l'autorité du Président d'Annonay Rhône Agglo et du Conseil Communautaire, par un Conseil d'exploitation et un Directeur.

A la lecture de l'article L. 2221-10 du CGCT (pour la régie personnalisée) ou de l'article L.2221-14 du CGCT (régies ayant la seule autonomie financière) l'opération de désignation doit respecter 3 temps :

- le premier temps consistera à proposer un nom pour le directeur de la régie : l'exécutif doit donc proposer au conseil communautaire une personne déterminée pour prendre ces fonctions,
- puis dans un deuxième temps, l'assemblée délibérante devra entériner la proposition formulée,
- par la suite, il conviendra dans un dernier temps, que le directeur soit définitivement nommé par le président du conseil d'administration pour les régies personnalisées ; de même pour les régies dotées de la seule autonomie financière, la désignation est effectuée après avis du conseil d'exploitation.

Le directeur assurera notamment les fonctions suivantes :

- Mettre en œuvre les demandes de l'Autorité Organisatrice de Mobilité et développer l'ensemble des activités de l'établissement,
- Gérer l'établissement dans des conditions optimales d'efficacité possibles,
- Veiller à la réalisation d'un service de qualité,
- Adapter l'organisation de la Régie aux évolutions de son environnement,
- Encadrer et animer le personnel,
- Contrôle du travail d'exploitation réalisé par le Chef d'équipe,
- Assurer et animer les relations extérieures avec l'ensemble des partenaires,
- Préparer le budget et suivre l'exécution budgétaire en lien avec la cellule administratif et financier de la Direction des Transports,
- Veiller à la conformité des contrats dans le cadre de procédures au Code de la commande publique,
- Assurer les achats et les ventes fixés par un arrêté délégation,
- Exécuter les décisions de l'Assemblée délibérante, tous actes, contrats et marchés,
- Rendre compte des décisions intéressant la bonne marche du service géré par la Régie.

Il est rappelé que suite à la décision de la réorganisation de la Régie des Transports qui s'est mise en place dès le 1^{er} septembre 2019, le poste de Directeur de la Régie des transports a été assuré par le Directeur des transports et de la Mobilité en intérim.

Il est proposé de désigner Monsieur Frédéric BETTON comme Directeur de la régie, à compter du 24 juillet 2020.

Il revient également au Conseil Communautaire de définir les compétences du Directeur, conformément aux dispositions des statuts de la régie, adoptés par la délibération n°2017.029 en date du 11 janvier 2017.

A ce titre, le Directeur est également nommé « gestionnaire transport de personnes » auprès des services de l'Etat (DREAL).

La condition d'aptitude professionnelle doit être satisfaite par le Directeur. Il devra être titulaire de l'attestation de capacité de transport routier de personnes qui prouvera son savoir-faire et son honorabilité. Il devra veiller à l'observation et à l'application des règles concernant les réglementations sociales (temps de conduite et de repos), du travail, des transports et de la commission transport.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2221-14, R. 2221-3, R. 2221-67 et R. 2221-68 ainsi que les articles R. 2221-73 à 75,

VU la délibération n°2017.029 en date du 11 janvier 2017 sur la création de la régie du service public « régie des transports d'Annonay Rhône Agglo »,

VU les statuts de la régie, adoptés le 11 janvier 2017,

VU l'avis du Conseil d'exploitation en date du 13 juillet 2020, favorable à la désignation de Monsieur Frédéric BETTON comme Directeur de la régie,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DESIGNE M. Frédéric BETTON comme Directeur de la régie et « gestionnaire transport de personnes », à compter du 24 juillet 2020,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'arrêté de délégation du Directeur de la régie,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait à Davézieux le : 30/07/20

Affiché le : 30/07/20

Transmis en sous-préfecture le : 30/07/20

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président



Simon PLENET



